



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 069-216902569-20260702-V_DEL_26072_16-DE

S²LOW

Séance de 2 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	41	4	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président : Monsieur Abdelkader LAHMAR

Secrétaire : Monsieur Fakhar CHEEMA

V_DEL_26072_16

Remises gracieuses pour des droits d'inscription à l'Ecole des Arts

Rapporteur: Monsieur BOGHOSSIAN

Présents :

Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laich SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHEIRI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUCI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW

Procurations :

Azzedine SOLTANI donne pouvoir à Laetitia BERRIGUIGA, Saïd YAHIAOUI donne pouvoir à Adel HANACHI, Nawelle CHHIB donne pouvoir à Hélène GEOFFROY, Abdallah SLIMANI donne pouvoir à Matthieu FISCHER

Mesdames, Messieurs,

L'école des arts de Vaulx-en-Velin, conservatoire à rayonnement communal, propose des enseignements et pratiques artistiques dans plusieurs disciplines : musique, danse, théâtre et arts plastiques.

Les tarifs d'inscription sont fixés en fonction :

- du lieu de résidence des familles, avec une distinction entre les habitants de la Commune et les usagers extérieurs ;
- ainsi que des ressources du foyer, calculées sur la base du quotient familial.

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, deux familles, dont les situations sont présentées en annexe à la présente délibération, ont sollicité une remise gracieuse des sommes restant dues au titre des droits d'inscription.

Conformément aux règles applicables aux finances publiques locales, une collectivité peut accorder une remise gracieuse à un usager confronté à des difficultés particulières, notamment d'ordre social ou financier. Cette décision relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

L'octroi d'une remise gracieuse a pour effet d'éteindre tout ou partie de la créance concernée et de mettre fin à son recouvrement par le comptable public.

Au regard des éléments transmis par les demandeurs et des difficultés sociales et familiales invoquées, il est proposé d'accorder les remises gracieuses sollicitées et de renoncer au recouvrement des créances correspondantes.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les remises gracieuses d'un montant respectif de 58,45 € concernant le titre n°5016 bordereau 194 émis le 10 juin 2026 et de 83,93 € concernant le titre n°5015 bordereau 194 émis le 10 juin 2026 ;
- autoriser l'annulation des titres correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les remises gracieuses d'un montant respectif de 58,45 € concernant le titre n°5016 bordereau 194 émis le 10 juin 2026 et de 83,93 € concernant le titre n°5015 bordereau 194 émis le 10 juin 2026 ;
- d'autoriser l'annulation des titres correspondants.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Azzedine SOLTANI, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Saïd YAHIAOUI, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laïch SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHERI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUICI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Nawelle CHHIB, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW, Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 02 juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  Abdelkader LAHMAR	Le secrétaire de séance,  Fakhar CHEEMA
---	--